Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) se rendit à Minâ. Il alla à la stèle, la lapida, puis revint là où il résidait à Minâ afin d'effectuer le sacrifice. Ensuite, il dit au coiffeur : « Vas-y ! », en montrant le côté droit de sa tête, puis le côté gauche. Enfin, il distribua ses cheveux aux gens.

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) relate : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) se rendit à Minâ. Il alla à la stèle, la lapida, puis revint là où il résidait à Minâ afin d'effectuer le sacrifice. Ensuite, il dit au coiffeur : « Vas-y ! », en montrant le côté droit de sa tête, puis le côté gauche. Enfin, il distribua ses cheveux aux gens. » Dans une version : « Lorsqu'il lapida la stèle et effectua son sacrifice, au moment de se raser, il présenta au coiffeur le côté droit de sa tête, pour qu'il le rasât. Il appela ensuite Abû Ṭalḥah Al-Anṣârî (qu'Allah l'agrée) et lui donna [ses cheveux]. Il présenta ensuite le côté gauche et dit [au coiffeur] : « rase ! » [Ce dernier] s’exécuta et le [Prophète] donna [ses cheveux] à Abû Ṭalḥah, en lui disant : partage-les entre gens ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim dans ses deux versions]

Lors du Pèlerinage d'adieu, le Prophète (sur lui la paix et le salut) se rendit à Minâ, le jour de l'Aïd, afin de lapider la stèle. Ensuite, il retourna là où il résidait à Minâ en vue de sacrifier son offrande et avant d'appeler le coiffeur pour qu'il lui rasât la tête. Il lui présenta d'abord le côté droit. Le coiffeur rasa donc ce côté en premier. Ensuite, le Prophète (sur lui la paix et le salut) appela Abû Ṭalḥah Al-Anṣârî (qu'Allah l'agrée) et lui donna tous les cheveux du côté droit. Le Messager se fit ensuite raser le reste de la tête et appela Abû Ṭalḥah afin de lui donner le reste de ses cheveux et qu'il les distribuât aux gens. Quand ce dernier les distribua, certains ne reçurent qu'un seul cheveu, d'autres deux, d'autres plus, selon ce qui était disponible. Le but était de chercher la bénédiction dans ses nobles cheveux, ceci est autorisé mais spécifique à ce qui vient du Prophète (sur lui la paix et le salut).

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3052